

Séance du 1^{er} mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 1^{er} mars à 10 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Janine AMAR, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	7
En exercice	7
Qui ont pris part à la délibération	7
Date de la convocation	24/02/2025

Présents : Mesdames AMAR Janine et ROUSSIN Christine, Messieurs BASQUIN Lilian, BUR Frédéric, LIEVAUX Émilien, MIRANDA Raphaël et BROCHEC Frédéric.

Absents : 0

Secrétaire de séance : MIRANDA Raphaël

Objet : ADHESION A L'ADEM (Association Départemental d'Economie Montagnarde) - SERVICE PASTORAL DE LA DROME	Délibération n°2025-03-03
---	---------------------------

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'Association Départementale d'Economie Montagnarde de la Drôme (ADEM) qui est une association Loi 1901.

Par ses missions, elle contribue au soutien et au développement des activités pastorales collectives sur le territoire drômois depuis 1987.

L'ADEM intervient sur l'ensemble des espaces pastoraux du département de la Drôme, qu'ils soient alpages, parcours d'hiver ou d'intersaison.

Les communes peuvent bénéficier d'aménagements pastoraux ou d'études portés par les éleveurs et les collectivités, accompagnés par des techniciens spécialisés, contribuant ainsi à la pérennité des exploitations et l'entretien des zones pastorales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

considérant que sont déjà mis en place deux PPT (Plan Pastoral Territorial) sur la commune,

DECIDE DE NE PAS ADHÉRER à l'ADEM (l'Association Départementale d'Economie Montagnarde de la Drôme).

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire de Valouse,
Janine AMAR

